

# VISION POUR L'AVENIR – GLOSSAIRE



**bénéficiaire** Groupe ou individu auquel les subventions de la Fondation bénéficient directement (boursiers, équipes de formation professionnelle, collectivités, etc.).

**certification** Processus garantissant que les districts et leurs clubs ont les mécanismes de gestion en place pour gérer les fonds de la Fondation de manière appropriée.

**contact principal** Rotarien qui sert de pivot entre la Fondation et le club ou district parrain. Chaque action a deux contacts principaux : un local et un international.

**contrat** Document légal établissant les responsabilités des parrains d'une subvention et de la Fondation Rotary.

**développement des capacités** Processus visant à développer et renforcer les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour garantir le développement durable des collectivités et de leurs habitants.

**domaines d'action stratégiques** Six besoins prioritaires dans le monde auxquels la Fondation alloue ses ressources financières et humaines dans le but d'avoir un impact quantifiable et durable. Ces domaines sont : la paix et la prévention/ résolution des conflits, la prévention et le traitement des maladies, l'eau et l'assainissement, la santé de la mère et de l'enfant, l'alphabétisation et l'éducation de base, le développement économique et local.

**donateurs** Les clubs et districts qui financent une action mais n'en sont pas les parrains principaux.

**durable** Résultat d'une action subventionnée qui peut être maintenue sur le long terme une fois les fonds de subvention épuisés.

**gestion des fonds** Utilisation appropriée de fonds de la Fondation conformément aux critères de certification.

**organisation coopérante** Organisation – souvent à but non lucratif mais parfois gouvernementale – directement impliquée dans la mise en oeuvre de l'action en fournissant une expertise technique ou en coordonnant l'action. Toutefois, l'action doit être sous le contrôle des clubs et districts co-parrains. Les fonds de la Fondation ne peuvent pas être directement virés à une organisation coopérante.

**parrain local** Club ou district situé dans la région où l'action est montée.

**parrain international** Club ou district situé en dehors du pays ou de la région où l'action est montée.

**parrains principaux** Club/ district local et club/ district international qui ont tous deux la responsabilité de présenter un dossier de subvention mondiale, de mettre en oeuvre l'action et d'en rendre compte à la Fondation.

**partenaire stratégique** Organisation impliquée dans un partenariat stratégique avec la Fondation.

**partenariat stratégique** Relation approuvée par les administrateurs de la Fondation entre la Fondation et une autre organisation (organisation non gouvernementale, entreprise, université, etc.) qui intervient actuellement dans un ou plusieurs domaines d'action stratégiques, peut partager les coûts en fournissant un financement, une expertise technique ou un soutien estimés à environ 1 million de dollars ou plus, offre aux Rotariens davantage de possibilités d'action avec un impact accru et a une présence dans le monde entier. Il est anticipé que les partenariats stratégiques déboucheront sur des subventions clé en main finançant actions humanitaires, formation professionnelle et bourses.

**participation** Implication directe durant toute la durée de l'action qui va de la planification à l'évaluation en passant par la mise en oeuvre.

**protocole d'accord du club** Accord passé entre un club et son district disposant des mesures que le club prendra pour assurer la mise en oeuvre de ses actions subventionnées et la bonne gestion des fonds de la Fondation. En signant ce document, le club s'engage à respecter les exigences de la Fondation.

**protocole d'accord du district** Accord passé entre le district et la Fondation disposant des modalités de la certification du district et des mesures garantissant une supervision appropriée des fonds.

**quantifiable** Issue d'une action dont les résultats peuvent faire l'objet de statistiques et d'analyses afin de prouver l'impact de l'action dans la collectivité.

**rapport** Détails concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'action. Un rapport doit être fourni tous les douze mois durant l'existence de l'action.

**subventions de district de la Fondation** Subventions annuelles versées en bloc pour financer des actions à court terme localement et à l'étranger. Les districts peuvent demander à recevoir jusqu'à 50 % de leur Fonds spécifique de district (FSD) disponible. Ces subventions peuvent financer une grande variété d'activités telles que des équipes de formation professionnelle, des bourses d'études et des actions humanitaires.

**subventions mondiales de la Fondation** Subventions qui financent des actions durables à fort impact dans un des six domaines d'action stratégiques. Les clubs et districts ont la possibilité d'élaborer leurs propres actions financées par les parrains et une contrepartie du Fonds mondial ou de mettre en place une action clé en main conçue par la Fondation et ses partenaires stratégiques. Dans ce dernier cas, le Fonds mondial et le partenaire stratégique fournissent la totalité du financement et le rôle des Rotariens se résume à la mise en oeuvre de l'action.